

GOURDINNE (*Fernand-Louis-Auguste-Victor*), Administrateur territorial principal en Afrique, capitaine d'infanterie en Belgique (Liège, 29.7.1885-Liège, 15.4.1919). Fils de Louis et de Jeanne, Marie.

Le sous-lieutenant Gourdinne était issu de la 54^e promotion de l'école militaire (I. et C.).

En 1907 il est au Kivu sous les ordres du général Olsen qui a reçu la mission de défendre les territoires contestés dans la région de l'Est de Rutshuru. En 1908 Gourdinne fait partie de la commission de délimitation des terres indigènes au Kivu puis remplit les fonctions d'administrateur territorial à Bobandana.

La convention de 1910, délimitant définitivement la frontière germano-congolaise étant intervenue, notre dispositif militaire fut modifié; Gourdinne fut alors envoyé, avec la 7^e compagnie dont il avait le commandement, à la Kania.

A son deuxième terme, Gourdinne est administrateur territorial de 1^{re} classe et commande le territoire d'Uvira. Les circonstances lui imposent d'exécuter deux opérations militaires vers Nyalukemba où un roitelet indigène, Kabare, semait la terreur, et se comportait en rebelle. A la suite de ces opérations, Kabare doit fuir en territoire allemand et le calme réapparaît.

A la fin de 1914, les Allemands ayant armé leur bateau du Tanganika, s'installent sur le lac en face d'Uvira dont ils bombardent le fortin. Gourdinne intervient personnellement, au péril de sa vie, pour évacuer du fortin les barils de poudre. Nos canons, handicapés par leur portée trop courte, ne pouvaient faire de la contre-batterie.

En 1915, Gourdinne rentre en Europe et reprend du service au 14^e de ligne, dans le secteur de Pervyse. En 1916 il retourne pour un 3^e terme en Afrique et exerce des fonctions territoriales en qualité d'administrateur territorial principal.

En 1919, il est de retour au pays et décède à Liège.

Le lieutenant général Jacques et le colonel Henry de la Lindi, deux coloniaux illustres, assistent aux funérailles. Le colonel — qui avait été le chef de Gourdinne en Afrique et à l'Yser, s'exprime comme suit, dans le discours qu'il prononce sur la tombe : « Pour Gourdinne le drapeau fut un Dieu, le devoir une religion ».

Gourdinne était Chevalier de l'Ordre de Léopold, de la Couronne et du Lion, il était décoré de la Croix de guerre, de l'Étoile de service à 3 raies et de la Médaille commémorative des campagnes d'Afrique.

11 mars 1950.
W. Bridoux.

Registre matricule n° 5792. — *Trib. cong.*, 1 mai 1919, p. 2.